



SAUVETEURS-SECOURISTES DU TRAVAIL PRESENTATION DE LA FORMATION

1. But de la formation

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et de procédures scientifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

2. Pré requis

Aucun

3. Encadrement

La formation est dispensée au minimum par un formateur SST à jour de sa formation continue et titulaire de l'attestation des pré-requis en prévention.

4. Durée de la formation

La formation est d'une durée de 12 heures auxquelles il convient d'ajouter en tant que besoin le temps nécessaire pour traiter les conduites à tenir particulières liées aux risques spécifiques de l'entreprise. Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogiques.

5. Nombre de participants

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes.

Au-delà de 10 participants, afin de maintenir un minimum de temps d'apprentissage à chacun des participants, la formation sera prolongée d'une heure par candidat supplémentaire, jusqu'à concurrence de 14.

A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée.



6. Méthode pédagogique

La méthode pédagogique employée est la pédagogie active. Elle a pour objectif **d'accroître le pouvoir d'intervention de chacun sur les situations professionnelles dans lesquelles il est engagé et développer des compétences nouvelles.**

Ce qui est recherché c'est la capacité des acteurs à analyser des situations, à résoudre des problèmes concrets, à formaliser les capacités implicites produites dans l'action et à les transformer en savoirs communicables.

Elle est conçue à partir de problèmes réels à résoudre. Il s'agit d'engager un travail d'apprentissage sur une activité de prévention et de secours à partir d'une action réelle. C'est l'action qui va déterminer les contenus et les rythmes des apports.

7. Modalité de l'évaluation

Evaluation formative :

En cours de formation des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires.

Evaluation certificative :

Le certificat SST s'obtient après la validation de deux épreuves certificatives. Ces épreuves concernent les deux compétences du SST décrites dans le référentiel de compétence.

Elles sont définies comme suit pour :

- ☛ **Domaine de compétence 1 :** le stagiaire doit agir face à une situation d'accident du travail simulée.
- ☛ **Domaine de compétence 2 :** Le stagiaire devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Le certificat est obtenu dès lors que les deux compétences sont acquises.

Pour conserver la validité de son certificat le SST devra suivre une session de maintien et actualisation des compétences tous les deux ans avant la date anniversaire.

Une attestation de suivi de la formation sera délivrée à chaque candidat au titre de la loi sur la formation professionnelle du 24 novembre 2009.



CENTRE FRANCAIS DE SECOURISME

association nationale de sécurité civile

Programme de la formation Sauveteur Secouriste du Travail



Domaine de compétence 1

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

C1.1-Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention

- ☛ C1.12 Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- ☛ C1.13 Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- ☛ C1.14 Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

C1.2-Etre capable de réaliser une protection adaptée

- ☛ C1.21 Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- ☛ C1.22 Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
- ☛ C1.23 Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

C1.3-Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/ et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- ☛ C1.31 Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- ☛ C1.32 Etre capable d'associer au(x) signes décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de les prioriser



C1.4-Etre capable de faire alerte ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- ☛ C1.41 Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- ☛ C1.42 Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- ☛ C1.43 Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- ☛ C1.44 Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

C1.5- Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- ☛ C1.51 Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s) ,pour obtenir le résultat à atteindre
- ☛ C1.52 Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- ☛ C1.53 Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés



Domaine de compétence 2

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

C2.6-Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

- ☛ C2.61 Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise
- ☛ C2.62 Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention

C2.7- Etre capable de mettre en œuvre ses compétences en matière de protection (situation d'accident) au profit d'actions de prévention

- ☛ C2.71 Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- ☛ C2.72 Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

C2.8-Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- ☛ C2.81 Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ☛ C2.82 Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre